



Tâm Võ Đạo



FICHE D'INSCRIPTION 2021/2022

(Seulement Adultes à partir de 18 ans)

IDENTITÉ

Nom et prénom	Date de naissance	Mail	Téléphone

ADRESSE DU FOYER:

FORMULE D'ADHÉSION

Adhésion et licence (cocher si non réglé via HelloAsso)

- Adhésion au club **obligatoire** : 10 €
- Licence/ Assurance FFKDA (Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées) **obligatoire**: 38€

- Cotisation **obligatoire** :

	1 an (inscription à partir de Septembre)	Si inscription à partir du mois de Janvier	Si inscription à partir du mois d'Avril
Cotisation Plein Tarif	310 €	220 €	150 €
Cotisation tarif réduit*	255 €	180 €	110 €
Cotisation famille	10% de réduction sur la cotisation totale		

- Vo Phuc (tenue pour la pratique) optionnel (cocher si non réglé via AlloAsso)
- SIMPLE (230gr, 65/35 polycoton) : **25 €** - Taille en cm :
 - ou
 - DELUXE BRODE (320gr, 100% coton) : **35 €** - Taille en cm :
 - Texte à broder : (10 lettres max moyennant 7 € supplémentaires)
- Ecusson prénom optionnel : 6,50 € (cocher si non réglé via AlloAsso)
- Passeport Sportif Fédéral ** optionnel : 20€ (cocher si non réglé via AlloAsso)

* Le tarif réduit est applicable aux enfants de moins de 18 ans, aux étudiants ainsi qu'aux demandeurs d'emploi, sous réserve de fournir une copie d'un justificatif attestant leur statut.

** Le passeport fédéral est une obligation pour le pratiquant qui souhaite participer aux compétitions organisé par la FFKDA



Tâm Võ Đạo



FICHE D'INSCRIPTION 2021/2022

(Seulement Adultes à partir de 18 ans)

Tous les adhérents à l'association Tam Vo Dao, quels que soient leur ancienneté et leur grade, sont tenus de respecter le règlement intérieur.

Le non-respect du règlement intérieur autorise le professeur à exclure immédiatement le contrevenant du lieu d'entraînement. Le président et le bureau se réservent le droit d'exclure de l'association tout membre ne respectant pas son fonctionnement.

1. Formalités administratives

- Les adhérents doivent avoir une inscription à jour : fiche d'inscription, règlement intérieur signé, certificat médical, cotisation.
- En cas d'exclusion de l'adhérent pour non respect au règlement intérieur et en cas d'absence, aucun remboursement de cotisation, intégral ni partiel, n'est assuré par le club.
- Pour le bon déroulement des activités du club, le règlement intérieur peut être modifié sur l'initiative du bureau de l'association.
- Le club n'est pas responsable des pertes et dommages matériels survenus durant les entraînements (argent, téléphones portables, lunettes, bijoux, montres, bracelets, etc.).

2. Comportement général et déroulement des cours

- Il est souhaitable de prévenir le professeur en cas d'absence ou de retard prévu. Le club n'est pas responsable des désagréments causés par les retards ou absences de l'adhérent.
- Les cours peuvent être annulés lors des jours fériés, des manifestations, des grèves, durant les périodes de congés ou de travaux, et en cas d'indisponibilité du professeur.
- Le salut traditionnel (nghiem le) est de règle entre les pratiquants à l'intérieur du lieu de pratique (gymnase, dojo). Le salut est également réalisé à l'entrée et à la sortie de la salle d'entraînement, à l'entrée et à la sortie de la surface d'entraînement, vers le professeur en début et en fin de cours, et vers le ou les partenaires au début et la fin de chaque exercice.
- En début et en fin de cours, les pratiquants doivent attendre en ordre pour le salut commun.
- Les pratiquants retardataires doivent saluer le professeur à leur arrivée, après avoir été invité à monter sur la surface d'entraînement.
- Toute attitude irrespectueuse ou dangereuse envers les autres pratiquants est proscrite.
- Les séances d'entraînement libre ne peuvent avoir lieu que sous la surveillance d'un gradé diplômé, ceinture noire ou jaune.
- L'adhérent ne doit pas contester les décisions ou les sanctions prises sur la surface d'entraînement par le professeur responsable du cours.

3. Hygiène et sécurité

- Les règles élémentaires d'hygiène doivent être respectées dans le lieu de pratique et tout particulièrement sur la surface d'entraînement ; il est interdit de fumer et de souiller les lieux (crachats, détritiques).
- Pour l'hygiène et la sécurité, il est demandé de ranger ses affaires aux vestiaires ou dans un coin de la salle, de porter des sandales pour venir jusqu'au bord de la surface d'entraînement, de se déchausser et de ranger les sandales au bord de la surface d'entraînement.
- Les pratiquants doivent avoir une bonne hygiène corporelle durant les entraînements, les pieds propres et les ongles coupés courts, une tenue de Vovinam Viet-Vo-Dao (vo phuc) propre.
- Les bijoux, les chewing-gums et les bonbons sont proscrits sur la surface d'entraînement.

4. Droit à l'image

- L'adhérent accorde le droit à l'association TAM VO DAO d'utiliser à titre non commerciale les photographies ou vidéos qui auront été prises dans le cadre de cours, stages ou rassemblements de notre association. Ces documents pourront être utilisés sur format papier, numérique ou sur les sites Internet de présentation de l'association.

Le _____ à _____

Signature avec mention « lu et approuvé »

ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Tâm Võ Đạo



FICHE D'INSCRIPTION 2021/2022

(Seulement Adultes à partir de 18 ans)

PROTOCOLE SPÉCIAL "COVID-19"

En application du décret ministériel sur la reprise des activités sportives et pour veiller à la sécurité sanitaire, les pratiquants sont également tenus de respecter les règles stipulées dans cette annexe.

Le non-respect de protocole spécial "Covid-19" autorise le professeur à exclure immédiatement le contrevenant du lieu d'entraînement. Le président et le bureau se réservent le droit d'exclure de l'association tout membre ne respectant pas son fonctionnement.

1. Hygiène corporelle

- Arriver à l'entraînement en ayant pris une douche au préalable.
- Se laver les mains et les pieds à chaque entrée sur le tapis ou la zone d'entraînement.
- Le port du masque est obligatoire dans l'enceinte du gymnase : entrée, couloirs, toilettes etc.
- Le masque peut être retiré pour pratiquer sur le tapis ou la zone d'entraînement.
- Se laver les mains et les pieds à chaque sortie du tapis ou de la zone d'entraînement.
- Remettre un masque à chaque fois que l'on quitte le tapis ou la zone d'entraînement.

2. Equipement personnel

- Chaque personne est responsable de son équipement (masques, gel hydro-alcoolique, mouchoirs etc.)
- Si les vestiaires sont fermés, envisager de venir déjà habillé en Vo Phuc.
- Ne pas échanger ou prêter son matériel (bouteille d'eau...)

3. Sécurité sanitaire

- Avant toute séance, en cas de fièvre, de fatigue intense et de doute, ne pas venir à l'entraînement !
- Si une sensation de fièvre, des maux de tête ou des signes d'infection respiratoire apparaissent durant l'entraînement, avertir immédiatement les professeurs et rentrer chez soi.
- Des référent(e)(s) COVID-19 est nommé parmi les dirigeants du club pour veiller au respect de l'ensemble de ce protocole

4. Pass Sanitaire

- En application des décrets en vigueur sur la gestion de la crise sanitaire, chaque adhérent est tenu d'avoir un pass sanitaire valide lors de chaque entraînement. Celui-ci sera contrôlé par le(s) référent(e)(s) du club

Le _____ à

Signature avec mention « lu et approuvé »